



Uwo uri wese ubahirizwa

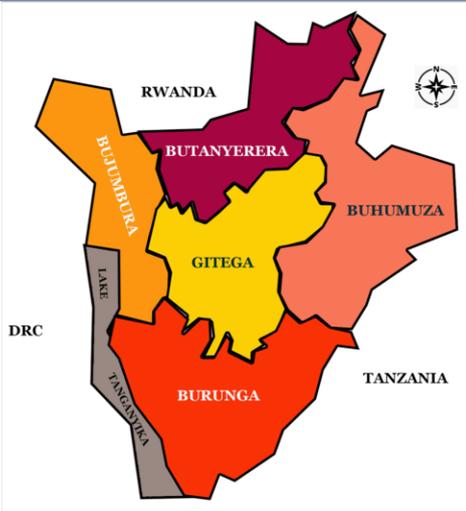
LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME " ITEKA "

BULLETIN HEBDOMADAIRE

"Iteka n'Ijambo"

N°488 du 18 au 24 Août 2025

Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994,  
revoquant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991



*En mémoire de Madame Marie Claudette KWIZERA, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 24 août 2025, au moins 750 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.*

#### La ligue ITEKA :

- ◆ "Est membre de l'Union Inter africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH),
- ◆ A le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples sous le numéro de référence OBS.236 et est membre de l'ECOSOC".
- ◆ La Ligue Iteka est décentralisée en 17 fédérations et 32 sections .

#### SOMMAIRE

|  |      |
|--|------|
| 0. INTRODUCTION.....                               | P.5  |
| I. CONTEXTE .....                                  | P.5  |
| II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES.....               | P.15 |
| III. DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS..... | P.19 |
| IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....             | P.20 |

# CARTE ADMINISTRATIVE DU BURUNDI

NOUVEAU REDECOUPAGE ADMINISTRATIF DU 16 MARS 2023



## SIGLES ET ABBREVIATIONS

|                 |  |
|-----------------|--|
| <b>BRARUDI</b>  | : <i>Brasserie et Limonaderie du Burundi</i>   |
| <b>CDP</b>      | : <i>Conseil des Patriotes</i>   |
| <b>CECI</b>     | : <i>Commission électorale communale indépendante</i>  |
| <b>CEPI</b>     | : <i>Commission électorale provinciale indépendante</i>  |
| <b>CNDD-FDD</b> | : <i>Conseil National pour la Défense de la Démocratie- Forces de Défense de la Démocratie</i> |
| <b>CNIDH</b>    | : <i>Commission Nationale Indépendante de Droit de l'Homme</i>                                 |
| <b>COGERCO</b>  | : <i>Compagnie de Gérance du Coton</i>   |
| <b>DPE</b>      | : <i>Direction Provinciale de l'Éducation</i>  |
| <b>EAC</b>      | : <i>East African Community</i>  |
| <b>ECOFO</b>    | : <i>Ecole Fondamentale</i>  |
| <b>FARDC</b>    | : <i>Forces Armées de la République Démocratique du Congo</i>                                  |
| <b>FDNB</b>     | : <i>Force de Défense Nationale du Burundi</i>   |
| <b>OTB</b>      | : <i>Office du Thé du Burundi</i>  |
| <b>PNB</b>      | : <i>Police Nationale du Burundi</i>   |
| <b>RDC</b>      | : <i>République Démocratique du Congo</i>  |
| <b>RN</b>       | : <i>Route Nationale</i>   |
| <b>SNR</b>      | : <i>Service National de Renseignement</i>   |
| <b>UPRONA</b>   | : <i>Union pour le Progrès National</i>  |
| <b>VSBG</b>     | : <i>Violence sexuelle et Basée sur le Genre</i>   |

## TABLE DES MATIERES

|   |    |
|---|----|
| 0. INTRODUCTION.....  | 5  |
| I. CONTEXTE.....  | 5  |
| I.1. CONTEXTE POLITIQUE .....                               | 5  |
| I.2. CONTEXTE SÉCURITAIRE.....                              | 8  |
| I.3. CONTEXTE JUDICIAIRE .....                              | 9  |
| I.4. CONTEXTE DE GOUVERNANCE .....                          | 11 |
| II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES.....                        | 11 |
| II.1. DROIT À LA VIE.....                                   | 11 |
| II.1.1. HOMICIDES VOLONTAIRES.....                          | 11 |
| II.1.1.1. DES PERSONNES TUÉES PAR DES GENS NON IDENTIFIÉS.. |    |
| .....   | 11 |
| II.1.2. ENLÈVEMENTS ET/OU DISPARITIONS FORCES.....          | 13 |
| II.2. INTÉGRITÉ PHYSIQUE ET/OU MENTALE .....                | 13 |
| II.2.1. TORTURE, PEINES OU TRAITEMENTS CRUELS, INHUMAINS OU |    |
| DÉGRADANT.....  | 13 |
| II.2.2. DES CAS DE VBG .....                                | 14 |
| II. 2.2.1. VIOLENCES DOMESTIQUES .....                      | 14 |
| II.2.2.2. DES CAS DE VIOLENCES SEXUELLES BASÉES SUR LE      |    |
| GENRE (VSBG).....   | 15 |
| II.2.3. DROIT A LA LIBERTE.....                             | 15 |
| II.2.3.1. ARRESTATIONS ARBITRAIRES.....                     | 15 |
| II.2.3.2. DROIT DE PARTICIPER AUX AFFAIRES PUBLIQUES .....  | 16 |
| III. DROITS SOCIO-ÉCONOMIQUES ET CULTURELS .....            | 18 |
| III.1. PERTURBATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE .....              | 18 |
| III.2. DROIT À L'ÉDUCATION.....                             | 20 |
| IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....                      | 21 |

## 0. INTRODUCTION

Ce bulletin présente la situation des droits humains au Burundi durant la semaine du 18 au 24 Août 2025. La période a été caractérisée par des événements de la campagne des candidats aux conseils collinaires du pays. Dans ce rapport, la Ligue Iteka examine également le contexte politique, judiciaire, gouvernance et sécuritaire. Il analyse également les faits illustratifs de violations des droits civils et politiques ainsi que des droits économiques, sociaux et culturels.

Les violations des droits humains constatées et documentées par la Ligue Iteka se présentent comme suit : au moins 5 personnes tuées, toutes retrouvées sans vie dans différentes localités, 2 personnes torturées, 3 victimes de VBGs dont deux de VSBG et une violence domestique ainsi que 8 personnes victimes d'arrestations arbitraires. Signalons qu'un cas d'enlèvement d'une femme à Ruyigi a été interrompu suite à l'intervention des gens qui ont vu la scène.

Les principaux suspects de ces violations sont des agents administratifs, des policiers et des jeunes Imbonerakure du parti au pouvoir, le CNDD-FDD.

## I. CONTEXTE

### I.1. CONTEXTE POLITIQUE

#### *Une conférence de presse du Secrétaire général du parti CNDD-FDD*

Le 23 août 2025, Révérien Ndikuriyo, dans sa fonction de Secrétaire général du parti CNDD-FDD, a tenu une conférence de presse à Buye, au sein de la province de Butanyerera. Cet événement a constitué une occasion significative pour aborder divers problèmes critiques et urgents affectant le pays, notamment la persistance de la pauvreté, la dévaluation inquiétante de la monnaie nationale, ainsi qu'une grave pénurie de carburant. D'autres sujets traités incluent le retour progressif des réfugiés, la réouverture tant attendue des frontières, et les relations complexes et tendues avec le Rwanda.

Durant les échanges, six thématiques majeures ont été mises en exergue et examinées de manière approfondie :

En ce qui concerne les relations entre le Burundi et le Rwanda, Ndikuriyo a réaffirmé la position ferme du Burundi dans ce dossier. Il a souligné la nécessité pour le Burundi d'exiger le retour des présumés putschistes exilés, tout en insistant sur l'importance du respect mutuel et de la dignité dans les interactions avec autrui. Sur la question de l'engagement et de la mobilisation des jeunes au sein du CNDD-FDD, ainsi que des accusations d'embrigadement relatives aux mineurs, il a clarifié que l'objectif principal demeure la préparation des générations

futures, en leur inculquant des valeurs fondamentales telles que le respect de soi, la dignité humaine et l'amour profond pour leur pays. Au moment où plusieurs rapports sur les droits de l'homme au Burundi dénoncent souvent le rôle important dans les violations imputables à ces jeunes Imbonerakure du parti au pouvoir.

Concernant le retour des réfugiés, Ndikuriyo a mis l'accent sur le caractère volontaire de cette démarche. Il a toutefois noté que certains abusent de leur statut de réfugié pour se réinstaller ailleurs, ce qui soulève des interrogations quant à la nature de leurs intentions et à la durabilité de leur situation. De plus, la Ligue Iteka, ainsi que d'autres organisations, continuent de signaler des abus, intimidations et violences qui entraînent des arrestations et des meurtres tragiques de réfugiés dans les camps en Tanzanie, ce qui incite ces personnes à envisager leur retour au pays.

Sur le plan judiciaire, Ndikuriyo a affirmé que le parti n'interfère en aucune manière dans les affaires judiciaires existantes, tout en annonçant la nomination d'un secrétaire national dédié exclusivement aux questions juridiques. Ce dernier se verra confier la responsabilité d'examiner les affaires en cours pour garantir l'équité des décisions rendues. Cependant, il a été rappelé que plusieurs cas d'ingérence ont été observés, avec des juges intimidés et contraints de rendre des verdicts qui pourraient gravement affecter l'intégrité du système judiciaire. Ces abus ont été documentés dans diverses juridictions du pays, suscitant de vives préoccupations quant à l'indépendance de la justice.

Sur la question de la dévaluation monétaire, Ndikuriyo a reconnu une baisse préoccupante

du franc burundais, qu'il a principalement attribuée à une insuffisance de la production d'exportations. Il a donc appelé les Burundais à renforcer leurs efforts dans ce domaine essentiel afin de contribuer à la stabilisation de l'économie nationale.

En ce qui concerne la pénurie de carburant, il a exprimé son opposition à la récente libéralisation du secteur, la qualifiant de mesure susceptible d'aggraver la situation en raison du manque persistant de devises nécessaires pour garantir des importations adéquates. À l'issue de cette conférence, deux points supplémentaires notables ont également été discutés :

1. En ce qui concerne les candidats corrompus : Il a averti avec véhémence contre les candidats recourant à des pratiques de corruption durant les campagnes électorales. Il a mis en avant le besoin impératif d'observateurs afin d'instaurer une vigilance accrue, visant à signaler toute anomalie chez les candidats et à préserver l'intégrité électorale tant désirée.

2. Vision 2040-2060 : Ndikuriyo a exprimé sa détermination ferme et explicitement affirmée à concrétiser la vision d'un Burundi émergent d'ici 2040, et entièrement développé d'ici 2060. Il a souligné l'importance cruciale de renforcer les ressources et les capacités des collectivités locales, dans le but de garantir un avenir meilleur et prospère pour le pays et tous ses acteurs. Cette vision ambitieuse intègre des dimensions telles que l'inclusion sociale, le développement durable, et la résilience économique nécessaires pour surmonter les défis présents et futurs.

## ***1.1. CONTEXTE POLITIQUE (Suite de la page 6)***

### ***Un ex-gouverneur de province bat campagne pour les collinaires en commune Bururi, province Burunga***

En date du 19 août 2025, l'ex-gouverneur de la province de Bururi, colonel Léonidas Bandenzamaso, connu sous le sobriquet de Kirenge, est en train de battre campagne sur sa colline natale de Nyamiyaga pour les élections collinaires. Certains analystes politiques pensent qu'il veut se faire élire en vue d'être promu à un autre poste qui exige qu'on soit élu, selon la constitution du Burundi. Des sources administratives dans la zone de Bamba, en commune de Bururi, le colonel à la retraite Léonidas Bandenzamaso, alias Kirenge et ex-gouverneur de l'ex-province de Bururi, est en train de battre campagne sur sa colline natale de Nyamiyaga, zone Bamba, commune Bururi en province de Burunga, afin de se faire élire comme élu collinaire.

C'est une première au Burundi où un ex-gouverneur se fait élire comme chef de colline.

### ***La participation du Président burundais, Évariste Ndayishimiye, à la 9<sup>ème</sup> Conférence Internationale de Tokyo sur le Développement de l'Afrique (TICAD 9)***

La participation du président Évariste Ndayishimiye à la 9<sup>ème</sup> Conférence Internationale de Tokyo sur le Développement de l'Afrique (TICAD9), qui s'est tenue du 20 au 22 août 2025 à Yokohama, Japon, revêt une importance significative dans le cadre des relations internationales du Burundi. Accompagné de son épouse, le président a eu l'opportunité d'interagir avec d'autres dignitaires présents, ce qui souligne le caractère diplomatique de cet événement. Un échange marquant durant cette rencontre a eu lieu avec le Premier ministre japonais, Fumio Kishida, où les deux dirigeants ont approfondi les discussions concernant les relations bilatérales, un aspect vital pour le développement économique et social du Burundi. En parallèle de la conférence, le 20 août 2025, il a été reçu en

Certains ressortissants de l'ancienne entité provinciale saluent la bravoure avec laquelle il a bien dirigé cette province et se rappellent que c'est en province de Bururi où les prix de certains produits stratégiques comme les produits BRARUDI, le sucre, le ciment étaient respectés. Certains se rappellent tout de même les attaques à la machette qui ont secoué cette province, il y a 3 ans et que la vérité sur ces agressions n'est pas encore connue. Certains autres ressortissants lui souhaitent une bonne et heureuse carrière politique.

La loi électorale prévoit que le candidat aux conseillers collinaires doit résider sur cette colline en permanence ce qui n'est pas le cas pour l'ancien gouverneur de la province Bururi.

audience par le Dr Révérend Ock Soo Park, fondateur de l'Organisation Internationale de la Jeunesse (IYF) en République de Corée.

Cette entrevue est révélatrice d'une volonté d'établir une coopération renforcée en faveur de la jeunesse burundaise, en particulier celle affiliée au mouvement politique Imbonerakure. Les échanges ont permis de mettre en lumière diverses initiatives déjà en cours, telles que des programmes de formation visant à favoriser un changement positif d'état d'esprit chez les jeunes, l'octroi de bourses d'études, ainsi que le projet de création d'une académie au Burundi. Le président Ndayishimiye a manifesté son intérêt pour ces initiatives, reconnaissant leur rôle crucial dans le développement et l'émancipation des jeunes de son pays.

## ***I.1. CONTEXTE POLITIQUE (Suite de la page 7)***

De plus, il a encouragé l'IYF à collaborer étroitement avec le Programme d'Autonomisation Économique et d'Emploi des Jeunes (PAEEJ), cherchant ainsi à renforcer les synergies existantes et à maximiser les retombées des actions entreprises. La Ligue

Iteka a noté que cette rencontre pourrait être bénéfique pour le Burundi, sous réserve que les jeunes Imbonerakure soient disposés à embrasser une mentalité propice au changement positif prôné par l'IYF, lorsque celle-ci sera mise en œuvre dans le pays.

## ***I.2. CONTEXTE SÉCURITAIRE***

### ***Une femme menacée en commune Karuzi, province Gitega***

En date du 23 Août 2025, sur la colline Gashanga, zone Bugenyuzi, commune Karuzi, province Gitega, Marianne, originaire de ladite colline, a échappé de justesse à l'embuscade des Imbonerakure de la colline. Selon des témoins de la localité, la victime avait été libérée il y a deux semaines après avoir été accusée d'ensorcellement et mise en détention préventive. Comme la population de cette colline ne voulait plus la voir, elle a

décidé de déménager vers la colline Gasenyi, de la zone Mayenzi, commune Karuzi et elle avait tenté d'aller chercher à manger dans ses champs de son ancienne colline. De retour elle s'est retrouvée dans une embuscade des imbonerakure qui voulaient l'éliminer mais elle a eu la chance de s'échapper et son fils qui est motard au centre de Buhiga l'a évacué.

### ***Des sinistrés de Gabaniro réclament au Gouvernement, des terres pour cultiver et survivre***

Déplacés à la suite d'un glissement de terrain survenu dans la colline Gabaniro, commune Muhuta, province de Bujumbura, 165 ménages peinent à reconstruire leur vie. Ils demandent au gouvernement et aux autorités locales de leur octroyer des terrains cultivables afin d'assurer la subsistance de leurs familles.

Depuis la catastrophe naturelle qui a ravagé la colline Gabaniro dans la commune Muhuta, de nombreuses familles vivent dans la précarité. La plupart d'entre elles ne survivent que grâce au partage de vivres avec les voisins ou à de petites aides obtenues au hasard des solidarités.

Si certains déplacés ont bénéficié de tôles pour la reconstruction, beaucoup n'ont pas pu les utiliser, faute de terrain où ériger un abri. Ceux qui ont réussi à se construire un toit se

heurtenant désormais à un autre obstacle : l'absence de terres cultivables pour nourrir leur famille.

Les victimes de ce glissement expliquent que la dépendance à l'aide ponctuelle n'est pas viable et qu'ils aspirent à retrouver une vie digne, comme les autres citoyens.

De leur côté, les autorités communales de Muhuta reconnaissent la gravité de la situation, tout en soulignant les limites de leur action : « *La commune manque cruellement de terrains disponibles pour relocaliser ces familles. Nous demandons leur patience et espérons trouver une solution durable* », confient-elles.

En attendant, les 165 ménages déplacés de Gabaniro continuent de vivre dans l'incertitude, suspendus à une promesse de relèvement qui tarde à se concrétiser.

### ***1.3. CONTEXTE JUDICIAIRE***

#### ***La police garantit une trentaine de burundais victimes d'escroquerie d'Anicet Niyonkuru, président du parti d'opposition CDP d'être remboursé***

En date du 19 août 2025, Anicet Niyonkuru, président du parti CDP, est arrêté et libéré deux jours plus tard.

Selon un témoin oculaire, l'interpellation a eu lieu au siège de son organisation, BAHS, qui aide les personnes à obtenir des visas et à trouver du travail à l'étranger. La PNB l'a placé au commissariat municipal, au Bureau spécial de recherche, à la suite d'accusations d'escroquerie.

Selon une source proche du dossier, plus de 30 personnes l'accusent de leur avoir pris de l'argent en leur promettant un emploi en

Europe. En date du 21 août 2025, Anicet Niyonkuru a comparu devant le Parquet Général de la République pour se défendre et n'a pas nié les faits qui lui étaient reprochés par ses clients.

Le lendemain, son frère aîné est intervenu et a accepté de payer une partie de la somme réclamée. Le reste de l'argent sera versé dans les deux semaines à venir. Le procureur général de la République, Ernest Nduwimana, a prévenu que d'autres mesures seraient prises si l'argent n'était pas remboursé à temps.

#### ***Un colonel de police écroué pour trafic de carburant et tentative d'assassinat***

Depuis 18 août 2025, colonel de Police ARAKAZA Moïse a été transféré sous mandat du parquet près la Cour d'appel de Bururi à la prison de Bururi après avoir appréhendé dans la capitale économique avant d'être en date du 14 août 2025.

Selon des sources judiciaires, l'officier est poursuivi pour deux chefs d'accusation : trafic illicite de carburant et tentative d'assassinat. Ses proches collaborateurs, soupçonnés d'appartenir au réseau de contrebande, ont pour leur part été incarcérés à la prison centrale de Murembwe, à Rumonge, où ils ont déjà été jugés en flagrance.

La société civile et des habitants accusent le colonel de police Arakaza Moïse depuis des années d'avoir orchestré des violences, des enlèvements et diverses exactions. Mais jusqu'à maintenant, aucune procédure judiciaire basée sur les violations de droits de l'homme n'avait abouti.

L'affaire du colonel Arakaza met en lumière

les réseaux économiques parallèles liés au trafic de carburant et questionne la capacité de la justice burundaise à tenir tête aux pressions politiques et sécuritaires.

La société civile, comme la population locale, attend un verdict exemplaire. « Un jugement courageux enverrait un signal fort contre l'impunité », martèlent plusieurs organisations. Reste à savoir si la justice osera franchir ce cap dans un contexte où les affaires impliquant des officiers supérieurs se terminent souvent dans l'oubli.

En cette date du 18 août 2025, une vaste opération policière a visé le domicile du colonel de police Moïse Arakaza, surnommé Nyeganyega, situé sur la colline Muyange, commune Nyanza, dans la province de Burunga. Selon des témoins, son domicile a été assiégé dès trois heures du matin par des policiers venus du commissariat provincial de Makamba en collaboration avec ceux du commissariat communal de Nyanza. La perquisition, menée sous haute surveillance,

### ***1.3. CONTEXTE JUDICIAIRE (Suite de la page 9)***

avec ceux du commissariat communal de Nyanza. La perquisition, menée sous haute surveillance, a abouti à la saisie de plusieurs tenues policières et d'autres objets dont la nature exacte n'a pas été communiquée

officiellement.

Dans le même temps, les domiciles de trois conducteurs de moto voisins du colonel Arakaza ont également été fouillés.

#### ***Des détentions arbitraires, des pressions sur les magistrats et des conditions carcérales alarmantes en province Burunga***

De nombreux citoyens passent de longs mois en détention sans dossiers clairs établis contre eux en province Burunga, selon la CNIDH. Son président, Monseigneur Martin Blaise Nyaboho, affirme que certaines incarcérations sont ordonnées par des autorités qui exigent de « garder » des personnes en prison jusqu'à ce qu'elles décident elles-mêmes de leur libération.

Mais au-delà des détenus, les magistrats eux-mêmes disent vivre un climat étouffant. Certains hésitent à prendre des décisions de justice de peur des représailles. Plusieurs juges du sud du pays ont déjà été emprisonnés, d'autres acquittés et ils n'ont jamais retrouvé leur poste.

Tout cela a été évoqué dans un atelier organisé par la commission Nationale Indépendante de droit de l'Homme à Makamba en province Burunga.

Le président de la Cour d'appel de Bururi, Jean Paul Mukangara, présent à l'atelier, minimise cependant ces cas, affirmant qu'ils sont « rares » au regard du nombre d'affaires

jugées, et insiste sur l'indépendance constitutionnelle des magistrats.

De son côté, Monseigneur Nyaboho a promis de signaler ces cas au ministre de la Justice, afin qu'il convoque des réunions avec les principaux acteurs de la chaîne pénale pour mettre fin aux ingérences qui fragilisent la justice.

Les participants à l'atelier soulignent par ailleurs que ces dysfonctionnements judiciaires s'aggravent avec le manque criant de moyens logistiques et matériels. Aucun parquet du sud du pays ne dispose de véhicule pour assurer ses missions.

Le suivi des dossiers s'en trouve ralenti, prolongeant inutilement la détention préventive et contribuant à la surpopulation carcérale.

Déjà, des conditions de détention indignes sont dénoncées : des prisonniers enfermés dans des conteneurs, comme au cachot de Vyanda (ancienne province de Bururi), ou encore une prison de Bururi qui compte aujourd'hui 324 détenus pour une capacité initiale de 250.

#### ***Procès de flagrance au Tribunal de Grande Instance en Commune Rutana, Province de Burunga***

En date 21 août 2025, dans une audience de flagrance, le Tribunal de Grande Instance de Rutana a condamné Kezimana Fulgence, Ngendakumana Ezéchiel, Bizimana Claver, tous originaires de la Commune Karusi à une

peine de 4 ans chacun et une amende de 100 000 fbu accusé du trafic des êtres humains. Ils ont été arrêtés avec 5 mineurs sur la route Rutana- Gitega en direction de la Tanzanie.

## ***I.4. CONTEXTE DE GOUVERNANCE***

### ***Détournement en commune Nyanza, province Burunga***

Les membres de l'ancien conseil communal de Nyanza lac dirigé par monsieur Mpawenayo Prudence s'étonnent beaucoup du drame causé par l'ancienne administratrice Madame Manirankunda Goreth du détournement d'un montant de plus de 100.000.000 fbu.

Selon des témoins de la localité, après la remise et reprise des deux chefs communaux Ingénieur Diomède Nsengiyumva et Goreth Manirankunda, on a constaté que cette somme du trésor public a été retirée au compte comme emprunt pour le motif de réhabilitation et aménagement des canaux

d'évacuation des eaux des ruisseaux dans l'environnement du CDS Mvugo souvent envahi par des courants d'eau.

Selon les mêmes témoins, ce projet avait été présenté par le président du conseil communal au mois de mars 2025 mais rejeté par les membres de ce conseil mais emprunté pour ce détournement. Ciza Gérard, comptable communal l'a interpellé dans ce message lors du début de ses fonctions d'Ingénieur Diomède en date du 14 août 2025. Cette malversation était de routine et sans remède malgré plusieurs cris des organisations étatiques et non gouvernementales.

## ***II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES***

### ***II.1. DROIT À LA VIE***

#### ***II.1.1. HOMICIDES VOLONTAIRES***

##### ***II.1.1.1. DES PERSONNES TUÉES PAR DES GENS NON IDENTIFIÉS***

### ***Trois corps sans vie retrouvés en commune Shombo, province Gitega***

En date du 19 Août 2025, découvert à quelques mètres des bâtiments du Lycée communal de Nyabikere, commune Shombo, province de Gitega, un corps sans vie de Melchiade Nzeyimana, agri-éleveur originaire de la colline Ngugo, âgé de 48 ans, a été retrouvé. Selon des témoins de la localité, le nommé Melchiade Nzeyimana a été tué par des gens qui voulaient lui dérober une importante somme d'argent issu de la vente d'une vache. Le corps présentait des traces au niveau du cou, du sang dans sa bouche, ce qui pousse à penser que cet homme a été étranglé. L'administrateur de la commune Shombo fait savoir que des enquêtes y relatives ont déjà commencé.

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 18 août 2025 indique qu'en date

du 16 août, un corps sans vie de Cuma Ndikumana, âgé de 50 ans, habitant de la colline Taba, a été retrouvé sans vie, attaché à un arbre. Également, en date du 17 août, le corps sans vie de Joseph Nyamweru, âgé de 42 ans et originaire de la colline Muhororo, a été découvert. La victime avait été mutilée à la machette, présentant de multiples blessures sur l'ensemble du corps.

La peur a augmenté au sein de la population et grâce aux inquiétudes grandissantes, l'administrateur communal de Shombo a confirmé les meurtres et annoncé l'ouverture d'enquêtes. Il a appelé la population au calme et à collaborer avec la police. Mais pourtant, aucun suspect n'a été identifié.

## **II.1.1.1. DES PERSONNES TUÉES PAR DES GENS NON IDENTIFIÉS**

*(Suite de la page 11)*

### ***Un corps sans vie retrouvé en commune Rumonge, province Burunga***

Dans la matinée du 22 août 2025, sur la colline de Mutambara, commune de Rumonge, province de Burunga, un corps sans vie de Bizimana Joachim a été retrouvé dans une fosse située près de la route Rumonge-Bururi.

Selon des témoins de la localité, le corps de la victime a été conduit à la morgue de l'hôpital de Rumonge et quatre personnes dont 2 femmes et 2 hommes ont été arrêtés et incarcérés au cachot du commissariat de police de Rumonge pour des raisons d'enquête.

Selon les mêmes témoins, en date du 21 août 2025, deux femmes passant sur la route ont entendu des cris et se sont approchées puis ont trouvé un homme agonisant dans le

caniveau d'eau sale. Elles ont crié pour appeler au secours et deux hommes sont arrivés puis ont retiré la victime du tranché, l'un des hommes est allé informer la famille. A l'arrivée sa famille n'a rien trouvé et avait cru qu'on l'avait amené à l'hôpital mais en vain, plus tôt on l'avait remis dans le caniveau et est retrouvé en date du 22 août 2025. La victime était en possession d'un téléphone, un vélo et une somme de 700 000 Fbu d'après les membres de sa famille.

La victime a été égorgée et jetée dans ce caniveau car parmi les personnes arrêtées, l'une d'elle avait son vélo et des babouches qui ont été retrouvés après la fouille dans son ménage.

### ***Un corps sans vie d'une femme retrouvé en commune Gisagara, province Buhumuza***

En date du 14 août 2025, sur la sous-colline Rubabi, colline Camazi, en commune Bisagara, province Buhumuza, un corps sans vie d'une femme du nom de Monique Naciza, âgée de 50 ans, originaire de la sous-colline Musenga, de la même colline, a été découvert dans une brousse de cette localité tout près de la route Camazi-Rusigabangazi. Selon des sources sur place, ce corps a été trouvé par les enfants qui gardaient les chèvres.

Madame Monique a quitté la maison le 13 août 2025, en destination du marché de Rusigabangazi et sa famille a attendu mais n'est pas revenue. Ce n'est que le lendemain en date du 14 août 2025, dans la matinée que la mauvaise est parvenue à la famille leur annonçant la découverte du corps de

Monique Naciza. les gens qui l'ont tué n'ont pas été identifiés et auraient utilisé une pierre pour tuer la défunte car selon les témoins sur place lorsqu'on a découvert son corps il y avait une grosse pierre tout près de sa tête entachée de sang qui laisse à croire que c'est cette dernière qui aurait été utilisée pour l'assassiner.

L'administration a évacué ce corps à l'aide de la camionnette de la commune Nisagara vers la morgue de l'hôpital de Murore. Selon une source administrative communale, les enquêtes sont en cours pour connaître les auteurs et les mobiles de cet assassinat.

Selon toujours la même source, une personne du nom de Phocas Barampama a été arrêté pour des raisons d'enquête.

## **II.1.2. ENLÈVEMENTS ET/OU DISPARITIONS FORCES**

Une information parvenue à la ligue Iteka le 18 août 2025 indique qu'en date du 17 août 2025, au marché de Rusengo, en commune Ruyigi, province Buhumuza, une femme connue sous le nom de Maman Salah a été enlevée par des personnes non encore identifiées. Selon des sources sur place, cette femme mère de cinq enfants, a été embarquée dans un véhicule camionnette double cabine de marque Toyota de couleur blanche sans numéro d'immatriculation. La victime a été enlevée en date du 17 août 2025 lorsqu'elle était au marché de Rusengo, en commune Ruyigi.

Signalons que cette femme habite sur la colline de Nyamutobo de la même commune de Ruyigi. Selon les mêmes sources, cette femme a été retrouvée cinq jours après sa disparition en commune Kayanza, province Butanyerera, tout près de l'immeuble de l'ancien gouverneur de l'ancienne province de Kayanza. Après 5 jours de recherche de la victime, sa famille a appris qu'elle serait détenue dans l'une des maisons au chef-lieu de la commune de Kayanza.

Après être arrivée dans la ville de Kayanza,

ils ont appris qu'elle est gardée dans l'une des maisons près de la maison ci-haut indiquée lorsqu'ils ont approché, ils ont vu un véhicule avec des verres teintés qui sort du portail avec quelqu'un à l'intérieur du même véhicule qui criait au secours et ils ont poursuivi le véhicule à bord d'une moto.

Le véhicule en question a pris la route en direction de la commune Ngozi. Arrivés à environ 5 kilomètres de la ville de Kayanza, ils ont ouvert la portière du véhicule et ont laissé tomber par terre la victime car ils ont remarqué qu'il y a des personnes qui sont à leur poursuite à l'aide d'une moto. Le visage de la victime était bandé. La famille a récupéré la leur mais était dans un état critique suite aux tortures qu'elle a subi.

Elle est pour le moment hospitalisée à l'hôpital Rema de Ruyigi, sa province d'origine. Des conflits familiaux seraient derrière cet enlèvement. L'un des membres de sa famille connue sous le nom de Muverema a été arrêté pour des raisons d'enquêtes, il est pour le moment au cachot du commissariat provincial de police de Ruyigi.

## **II.2. INTÉGRITÉ PHYSIQUE ET/OU MENTALE**

### **II.2.1. TORTURE, PEINES OU TRAITEMENTS CRUELS, INHUMAINS OU DÉGRADANT**

#### ***Une femme torturée sur la colline Mitakataka, commune Bubanza, province Bujumbura***

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 20 août 2025 indique de depuis le 8 août 2025, une femme habitante de la colline Mitakataka, commune Bubanza, province de Bujumbura, est hospitalisée après avoir été passée à tabac par un policier en service à l'Institut Supérieur de Police (ISP) de Mitakataka.

Selon des témoins, le policier a accusé la victime de pratiquer la sorcellerie avant de la frapper à coups de bâton. Les habitants présents lors de l'incident affirment que ce comportement est d'autant plus grave que l'agent de l'ordre, censé protéger la population, s'est transformé en agresseur.

## **II.2.1. TORTURE, PEINES OU TRAITEMENTS CRUELS, INHUMAINS OU DÉGRADANT (Suite de la page 13)**

Des sources locales rapportent que le policier se trouvait en état d'ébriété au moment des faits. La colère des riverains a été telle qu'ils l'ont lui aussi violemment battu, avant qu'il ne soit exfiltré de justesse par ses collègues venus en renfort.

L'ancien chef de zone Mitakataka, Jacques Nikwitegetse, confirme ces événements et précise que, malgré les appels répétés des habitants à ce que ce policier soit sanctionné pour son comportement jugé « *indigne et*

*criminel* », celui-ci continue de circuler librement. Ses collègues l'ont protégé de toute poursuite judiciaire, ce qui alimente un profond sentiment d'injustice et de frustration au sein de la communauté.

Les habitants de Mitakataka exigent que des mesures exemplaires soient prises afin que de tels abus ne se reproduisent plus et que les forces de l'ordre assument pleinement leur devoir de protection des citoyens.

### ***Un homme battu en Commune Musongati, province Burunga***

En date du 23 août 2025, vers 18h du soir, sur la Colline Mutwana, Zone de Butezi, Commune Musongati, province Burunga, Hakizimana Gervais, originaire de cette colline, membre du parti UPRONA, candidat aux élections collinaires a été battu par le Chef de Colline Nemerimana Vincent et Ntirandekura Bernard, représentant du Parti CNDD-FDD sur cette même Colline.

Selon des témoins de la localité, l'origine de

ces actes de torture est que ces administratifs l'ont accusé de continuer la propagande pour les candidats aux élections Collinaires. Gervais a été victime de son appartenance politique.

Soulignons que sur cette Colline Mutwana, plusieurs membres du Parti UPRONA y résident et sont souvent victimes des atrocités commises par les Chefs locaux accompagnés par les Imbonerakure.

## **II.2.2. DES CAS DE VBGs**

### **II. 2.2.1. VIOLENCES DOMESTIQUES**

#### ***Un homme poignardé par sa femme en commune Mugina, province Bujumbura***

En date du 24 août 2025, sur la sous-colline Gisheka, dans la zone Nyamakarabo, Venant Niyonsaba, âgé de 30 ans et père de deux enfants, a été blessé après avoir été poignardé par son épouse, Godeliève Ndayisaba, âgé de 26 ans.

Selon des sources de sécurité, la femme a attaqué son mari avec un couteau l'accusant de dilapider les biens familiaux, en particulier le bétail et la victime a été secourue par des voisins avant d'être transportée vers un centre de santé. Des témoins affirment que le ménage traversait

depuis plusieurs semaines de vives tensions. Des témoins affirment que le couple connaissait des tensions depuis plusieurs semaines. La famille du blessé a exprimé sa colère, mais l'intervention des forces de l'ordre a permis de calmer la situation. Godeliève Ndayisaba a été arrêtée et placée en garde à vue au cachot communal de Mugina.

Le chef de zone Nyamakarabo a confirmé les faits et a appelé la population à faire confiance à la justice. "*La suspecte sera entendue et poursuivie conformément à la loi*", a-t-il déclaré.

## **II.2.2.2. DES CAS DE VIOLENCES SEXUELLES BASÉES SUR LE GENRE (VSBG)**

### ***Une fille mineure a été violée en Commune et province Gitega***

Une information parvenue à la ligue Iteka en date du 20 indique qu'en date du 08 Août 2025, sur la colline Mugutu, commune de Gitega, G.A.C, âgée de 6 ans actuellement non scolarisée a été violé par Buyoya Martin, âgé de 74 ans voisin de ses parents.

Selon les informations recueillies, un vieil homme a profité de l'absence des parents et l'a attiré dans sa maison où il l'a violée. Après l'incident, l'enfant est revenu en

pleurant jusqu'à l'arrivée de son grand frère et a dit ce qui lui est arrivé. Alertée, la population est intervenue rapidement et le suspect a été arrêté puis remis aux policiers de la localité.

Notre source précise que la victime présente un traumatisme psychologique important et a besoin d'une prise en charge médicale et psychosociale urgente.

### ***Une fillette violée en commune Kiganda, province Gitega***

En date du 20 août 2025, sur la colline Mugerera, zone Mbuye, commune Kiganda, I.I, âgée de 11 ans, fille de Nzikobanyanka et de Ndiokubwayo, élève en 3ème année à l'ÉCO FO Mugerera, a été violé par Mbonihankuye Zabron, 43 ans, cultivateur, quand elle était allée chercher du bois de chauffage avec 2 autres copines. Selon des témoins de la localité, le présumé auteur les a approchées et a donné 2.000 fbu aux deux

autres pour aller acheter des bonbons dans une boutique qui est loin de là-bas et l'a violée. Quand les autres enfants sont arrivés, la sale besogne était déjà consommée.

Les parents de la victime sont arrivés sur les lieux et l'ont immédiatement amenée à l'hôpital de Mbuye. Le lendemain, l'auteur ayant appris qu'il était recherché, il a pris le large et reste introuvable jusqu'à maintenant.

## **II.2.3. DROIT A LA LIBERTE**

### **II.2.3.1. ARRESTATIONS ARBITRAIRES**

#### ***Trois candidats dans les élections collinaires arrêtés en commune Rumonge, Province Burunga***

En date du 21 août 2025, sur la colline Kanyenkoko, commune Rumonge Province Burunga, Moïse Ntirandekura alias Musore, Habonimana Jean Paul et Venant Issa Havyarimana trois personnes, figurant sur les listes électorales des conseillers collinaires de Kanyenkoko ont été arrêtés par la Documentation de Rumonge et ont été conduits au commissariat de police de Rumonge pour interrogatoires. Après la police a constaté que c'est un montage pour essayer de les supprimer définitivement sur la liste.

Selon des témoins de la localité, les victimes affirment être victimes d'intimidations et de persécutions visant à les empêcher de se faire élire. Ntirandekura, Habonimana et Havyarimana ont été interpellés par des agents du Service National de Renseignements (SNR) à Rumonge alors qu'ils battaient campagne auprès de la population. Ils étaient accusés d'avoir organisé une manifestation non autorisée, en brandissant des pancartes.

### **II.2.3.1. ARRESTATIONS ARBITRAIRES (Suite de la 15)**

Selon des sources concordantes, tout a commencé en date du 14 août 2025, lorsque quatre candidats de ce quartier ont été arbitrairement retirés de la liste des postulants par la Commission Électorale Communale Indépendante (CECI) de Rumonge, sans qu'aucun motif ne soit communiqué. Les intéressés ont alors saisi la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI), qui leur a finalement donné gain de cause, leur permettant de reprendre leur campagne.

Selon plusieurs habitants du quartier Kanyenkoko, ces trois hommes sont pourtant tous membres du parti au pouvoir, le CNDD-FDD. Toutefois, des dissensions internes au sein des structures locales du parti sont à l'origine de ces tensions. Certains responsables chercheraient à imposer des candidats de leur choix, écartant ainsi ceux

jugés indépendants ou moins favorables à leur influence.

À l'approche des élections, cette situation soulève de nombreuses inquiétudes quant à la transparence du processus électoral et au respect des droits politiques des candidats.

#### *Cinq personnes arrêtées en commune Matongo, province Butanyerera*

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 18 août 2025, indique que depuis le 14 août 2025, cinq théiculteurs de la commune Matongo sont au cachot, accusés d'avoir déraciné les plantations du café. Selon des témoins de la localité, les victimes avaient été convoquées par l'OPJ en collaboration avec Janvier Kanyana administrateur de cette commune et à l'arrivée, ils ont été mis au cachot. L'administrateur affirme que ces 5 seront traduits en justice puisqu'ils ont perturbé l'économie nationale. Ce responsable a ordonné la réhabilitation des plantations détruites dans les meilleurs délais.

### **II.3.2. DROIT DE PARTICIPER AUX AFFAIRES PUBLIQUES**

#### ***Des familles contraintes à l'exil après des tensions politiques à Gatonga, Commune Musongati, de la province Burunga***

Depuis plusieurs semaines, un climat de peur et d'intimidation règne sur la colline Gatonga, commune Musongati, province de Burunga.

Selon des sources locales, au moins 13 familles, membres du parti au pouvoir CNDD-FDD dont Ndayishimiye Déo, Niyukwizigirwa Lucie, Ndayishimiye Néhémie, Nizigiyimana Shabani, Niyoyikundiye Vénuste ont déjà fui la colline en cherchant refuge en Tanzanie, d'autres restant cachées à l'intérieur du Burundi.

Selon les mêmes témoins de la localité, cinq responsables collinaires, dont Léonard Barakamfitiye, dit Bugoma, ancien premier candidat sur la liste pour diriger la colline Gatonga depuis plus de trois mandats et ses collègues sont ciblés par des responsables provinciaux du CNDD-FDD, qui chercheraient à les empêcher de se porter candidats aux élections collinaires.

Ils ont vu leur nom effacé au niveau de la CECI Musongati et de la CEPI Burunga, malgré l'autorisation de la Commission électorale nationale indépendante après recours, qui a confirmé qu'ils ne faisaient l'objet d'aucun dossier judiciaire.

### **III.2.3. DROIT DE PARTICIPER AUX AFFAIRES PUBLIQUES (Suite de la page 16)**

Dans un premier temps, les autorités locales ont refusé d'enregistrer Bugoma et ses collègues malgré leur droit de candidature et Bugoma a saisi la CENI nationale, qui a finalement validé sa candidature.

En date du 14 Août 2025, sur la Colline Gatonga de la Zone Muzye en Commune Musongati, Sylvain Nzikoruriho, Secrétaire Provincial du parti CNDD-FDD a tenu une réunion à l'intention de tous les chefs de ce parti au niveau des Communes, Zones et Collines de ladite Province.

L'objectif de cette rencontre était de mettre en garde Barakamfitye Léonard, candidat collinaire pour les prochaines élections qui se tiendront en date du 25 Août 2025.

Selon notre source, leur conflit a commencé au moment de l'affichage des candidats aux élections collinaires. Nzikoruriho a ordonné la suppression de Barakamfitye sur la liste disant qu'il ne remplit pas toutes les conditions requises pour se faire élire. C'est ainsi que Barakamfitye a fait des recours à partir de la CECI jusqu'à la CENI où il a encore une fois obtenu l'autorisation de se présenter aux élections.

Dans cette même réunion, il a souligné que Mr. Barakamfitye Léonard n'a aucun droit de se présenter aux élections collinaires prévues puisqu'il n'a pas respecté ses obligations. Il a en outre martelé qu'au cas où il ose le faire, il pourra même être tué avec toute sa famille. Il a ajouté que personne ne l'intimide que ça soit le Secrétaire Général du Parti Révérien Ndikuriyo voire le Président de la

République.

Après ces propos de Sylvain, Mr. Léonard Barakamfitye et autres membres de son équipe de propagande ont pris la fuite vers un village frontalier en Tanzanie par crainte d'être incarcéré à l'approche des élections.

Dans cette réunion, Sylvain Nzikoruriho a exigé de suivre de près 53 personnes qui collaborent avec ces anciens responsables collinaires à Gatonga.

Selon des témoins de la localité, derrière ces manœuvres politiques se cache aussi l'importance stratégique de Gatonga, colline frontalière avec la Tanzanie qui est exploitée par des responsables administratifs et politiques pour mener des activités commerciales clandestines.

Elle servirait notamment de passage pour importer et exporter des produits en fraude.

Les chasses à l'homme observées contre certains responsables locaux visent à installer des fidèles du CNDD-FDD qui faciliteraient ce commerce illicite et protégeraient ces réseaux.

Le gouverneur de Burunga, Parfait Mboninyibuka, avait récemment appelé la population, à travers les médias locaux, à « *choisir des responsables collinaires utiles, car la population connaît bien les candidats dignes* ». Mais sur le terrain, plusieurs de ces candidats jugés dignes par les habitants sont écartés sous la pression du CNDD-FDD, accentuant le fossé entre les discours officiels et la réalité vécue.

#### III.1. PERTURBATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE

##### *Des familles victimes d'expropriation craignent la famine et un exode forcé en commune Mugina, province Bujumbura*

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 23 août 2025 indique que dans la province de Bujumbura, sur les collines de Buhoro et Busesa, zone Nyarure, commune Mugina, une centaine de familles se retrouvent démunies. Elles sont victimes de l'expropriation de leurs terres agricoles, qui servent de gagne-pain principal, au profit d'activités d'orpaillage.

Les habitants dénoncent une expropriation de leurs propriétés sans leur consentement, orchestrée par des personnalités haut placées dont Gervais Ndirakobuca, actuel président du Sénat, Le lieutenant-général Silas Ntigurirwa, chef du cabinet militaire à la présidence, Le député Lubassa, un Congolais influent au sein du parti CNDD-FDD, régulièrement élu dans la circonscription de Mugina depuis 2015, Le colonel Carême Bizoza, ancien gouverneur de Cibitoke, Le colonel Eugène Bizindavyi, actuel coordinateur des missions de la milice Imbonerakure en RDC, qui gère la coopérative minière Ajeniteka, dont Gervais Ndirakobuca est l'actionnaire principal, Le lieutenant-colonel Jean-Baptiste Bizumuremyi, commissaire provincial de Rumonge.

Après avoir vainement tenté d'alerter le président de la République, les victimes lancent un appel à l'aide aux défenseurs des droits humains et à toute personne de bonne volonté.

Selon une source du parti CNDD-FDD, le président est au courant de la situation, mais qu'il fait la sourde oreille car lui-même mènerait des activités d'orpaillage dans la forêt de la Kibira sans être inquiété.

Dans la même commune de Mugina, des activités d'orpaillage avaient permis l'installation du groupe rebelle rwandais FDLR-Interahamwe. Ces rebelles ont renforcé leurs positions dans la région entre 2008 et janvier 2025, avant d'être appelés en renfort par les FARDC et la FDNB dans leurs combats contre l'AFC/M23.

Cependant, une source du SNR indique que ces rebelles reviennent progressivement dans la Kibira depuis début août 2025. Le retour de ces groupes armés dans et aux environs de la Kibira suscite des inquiétudes croissantes pour la sécurité des populations riveraines, comme ce fut le cas par le passé.

### **III.1. PERTURBATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE (Suite de la page 18)**

#### ***Retard de paiement des Caféculteurs dans les provinces du pays***

**En province Bujumbura**, depuis le mois de mars, les caféculteurs des communes de Mpanda et de Bubanza en province Bujumbura dénoncent le non-paiement de leur production de café livrée aux coopératives.

Ce retard plonge les agriculteurs dans de graves difficultés : ils ne peuvent ni acheter les fournitures scolaires de leurs enfants, ni payer les engrais, ni subvenir à d'autres besoins essentiels. Un des producteurs se désole : *"Chaque année, on nous paie tardivement, et une fois l'argent reçu, il ne sert presque plus à rien"*. Face à cette situation, certains menacent d'abandonner la culture du café, jugée non rentable.

Les responsables des coopératives expliquent ce retard par l'introduction d'une nouvelle procédure de paiement. Désormais, les producteurs ne seront plus payés en espèces. Chaque caféculteur doit ouvrir un compte bancaire ou dans une microfinance, ou utiliser un service de transfert mobile comme

#### ***Retard d'achat de leur récolte coton en province Bujumbura***

Les producteurs de coton de la plaine de l'Imbo, notamment ceux des zones de Rukana, Rugombo, Cibitoke, Buganda et Ndava, expriment leur mécontentement envers la société COGERCO en raison du retard de l'achat de leur récolte.

Selon des témoins, les cultivateurs dénoncent que leur production, déjà récoltée, est en train de se détériorer, un autre qui est resté dans les champs est exposé à la pluie et le coton stocké dans les maisons est menacé par les risques d'incendies.

La société COGERCO qui s'occupe de l'achat du coton de la population au Burundi n'a pas encore commencé l'achat. Les cultivateurs

Lumicash ou Ecocash. Les caféculteurs dénoncent également le prix jugé trop faible qui leur est payé, surtout que le café est un produit d'exportation qui génère des devises étrangères pour l'État.

**En province Gitega**, depuis avril 2025, les caféculteurs qui ont vendu leur café n'ont pas encore reçu leurs sous. Des promesses non honorées ont été diffusées à plusieurs reprises que les paiements sont proches et en plus ont ordonné aux caféculteurs d'ouvrir des comptes dans les banques ou micro finances tout en leur disant que les paiements en liquide ne seront plus acceptés. Selon les témoins de la province Gitega, il y a déjà 2 mois qu'ils ont ouvert ces comptes mais aucun franc n'est versé sur les comptes. Des lamentations et grognes avançant qu'ils ont manqué les moyens d'acheter les engrais chimiques et qu'il leur est difficile d'acheter les matériaux scolaires sont nombreux dans les caféculteurs.

rappellent que l'argent de cette vente devait leur permettre de couvrir les frais scolaires de leurs enfants. *"Nous demandons à la COGERCO de se dépêcher pour que notre coton ne se perde pas inutilement"*, implorèrent-ils.

Un autre sujet de plainte est le prix d'achat, jugé trop bas. Le kilogramme est actuellement payé 1 000 francs burundais, alors que les producteurs réclament un prix d'au moins 2 500 francs. Ils estiment que le coton est revendu beaucoup plus cher sur le marché international après son exportation. Certains menacent d'abandonner la culture du coton si rien ne change, estimant que cette activité n'est plus rentable.

### **III.1. PERTURBATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE (Suite page 19)**

#### ***Manque du carburant en commune Karuzi, province Gitega***

Depuis le 08 Août 2025, sur la station de Buhiga, commune Karuzi, province Gitega, des voitures sont garées sur la station de Buhiga en attendant le carburant. Selon des témoins de la localité, les taximans ont commencé à garer leurs voitures disant qu'ils ont une information que le fournisseur va amener l'essence dans cette station mais

jusqu'en date du 24 août 2025 aucune goutte approvisionnée à cette station. Selon les mêmes témoins, cela affecte les déplacements des uns et d'autres puisque les passagers qui vont vers Gitega ou Muyinga trouvent à peine les déplacements qui sont en plus trop chers

### **III.2. DROIT À L'ÉDUCATION**

#### ***Des décisions discriminantes en province Buhumuza***

En date du 21 août 2025, le Gouverneur de la Province Buhumuza a réuni les 3 DPE (Cankuzo- Muyinga-Ruyigi) dans son cabinet pour préparer la rentrée scolaire 2025-2026 et après la réunion, il en est sorti un communiqué sur la décision prise.

Dans ce communiqué, il précise que dans le cadre de mettre en application la vision 2040-2060, tous les parents ayant des enfants tant à l'école primaire qu'au secondaire doivent se préparer en conséquence, tout en achetant

des nouveaux uniformes. Et ceux de l'école secondaire se présenteront avec des chaussures fermées (garçons et filles confondus).

Cette mesure va aggraver la situation face à la pauvreté des ménages et les élèves et écoliers risquent d'abandonner l'école plus qu'avant pour manque de moyen. La décision du Gouverneur constitue une forme de discrimination envers les enfants issus des familles à faibles revenus.

#### ***Abandon scolaire en communes kayanza, Matongo et Muhanga, province Butanyerera***

Au cours de cette année scolaire 2024-2025, 8584 garçons et 6329 filles ont abandonné au niveau de ECOFO et 667 filles et 560 garçons au niveau du poste fondamentale ont également quitté l'école selon les précisions de Juvénal Mbonihankuye Directeur de l'éducation dans les 3 communes de Kayanza, Matongo et Muhanga ancienne DPE Kayanza. Selon ce responsable, il y a un léger

mieux par rapport à l'année scolaire 2023-2024 où les abandons étaient 18192 au total. Les causes selon Juvénal Mbonihankuye c'est la recherche précoce de l'argent, les grossesses non désirées et manque de modèle. Les enfants constatent le nombre croissant des chômeurs et se découragent. Le directeur de l'éducation dans cette partie de la province Butanyerera conseille aux parents et aux enfants de fournir des efforts que tous les enfants fréquentent l'école.

## *IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS*

La Ligue Iteka dénonce avec fermeté la détérioration persistante des droits de l'homme au Burundi et condamne l'impunité des auteurs de crimes. Elle demande les autorités burundaises de prendre toutes les mesures possibles et recommande ce qui suit :

### **Au gouvernement de Gitega :**

- ⇒ Prendre des mesures pour prévenir les homicides volontaires, notamment les infanticides et les règlements de compte;
- ⇒ Enquêter sur les homicides et identifier les responsables pour les punir conformément à la loi;
- ⇒ Prendre des mesures pour prévenir la torture et les traitements cruels, inhumains ou dégradants;
- ⇒ Prendre des mesures pour protéger les victimes de viol et leur offrir un soutien adéquat;
- ⇒ Prendre des mesures pour promouvoir la stabilité économique et réduire la pauvreté;
- ⇒ Garantir l'accès à l'éducation pour tous les citoyens, sans discrimination.